

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 16 avril 2026 à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #5 - Guylain Chamberland

Sont absents:

Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-04-27

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Entériner l'autorisation du dépôt du projet « Loisirs moteur de vitalité » | Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3

3.2 - Inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) | Formation FQM

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-04-28

3.1 - Entériner l'autorisation du dépôt du projet « Loisirs moteur de vitalité » | Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite déposer un projet dans le cadre du FRR, Volet 3 – Vitalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh répond aux critères d'admissibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil entérine le dépôt du projet intitulé « Loisirs, moteur de vitalité » dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 3 – Vitalisation, tel qu'effectué par la directrice générale auprès de la MRC de Bellechasse.

QUE la directrice générale et la mairesse soient autorisées à signer et à déposer tous les documents requis dans le cadre de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2026-04-29

3.2 - Inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) | Formation FQM

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Armagh ont été nommés lors de la séance du 7 avril dernier;

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent suivre une formation obligatoire afin d'exercer adéquatement leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre cette formation destinée aux membres des CCU au coût de 160 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la formation obligatoire offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 160 \$ par participant, ainsi que les dépenses afférentes, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-30 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière